

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 026-9679/21/BM

■ Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire de service public pour les parcs de stationnement Baret-Saint Ferréol, Corderie, Cours Julien, Gambetta, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille MET 21/17571/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement.

Par délibération 02-749-DSC du 16 décembre 2002 de la Ville de Marseille et FAG 16/356/CC du 20 décembre 2002 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, les parcs de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone ont été transférés à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

La Ville de Marseille avait confié en 1973 à la société d'économie mixte Marseille Parc Auto, la construction et l'exploitation de ces sept parkings. Dans le cadre d'une politique de valorisation du stationnement, la Ville de Marseille a confié le 2 décembre 1991 cette concession à la Société Scetauparc devenue la Société Provençale de Stationnement (SPS). La Société Provençale de Stationnement a été rachetée par le groupe Epolia en 2006 et par QPark en juin 2008. Ce contrat de concession s'achèvera en décembre 2021.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 20 avril 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération 91/739/E du 29 novembre 1991 approuvant le contrat de concession, ainsi que le choix du délégataire, concernant l'exploitation des parcs de stationnement Baret-St Ferréol, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille ;
- La délibération n° 93/894/E du 19 décembre 1994 de la ville de Marseille approuvant l'avenant n°1 au contrat de concession relatif au lancement de travaux de mise en conformité et de sécurité des parcs de stationnement ;
- La délibération n° DTM 001-203/14/CC du 26 juin 2014 approuvant l'avenant n°2 au contrat de concession relatif au transfert dudit contrat à la société Q-Park France SAS ;
- La délibération n° DTM 009-1152/15/CC du 3 juillet 2015 approuvant l'avenant n°3 au contrat de concession relative à la mise en œuvre de la tarification au quart d'heure au sein des parkings communautaires gérés en délégation de service public, sous la forme d'affermage ou de concession ;
- La délibération n° DTM 003-854/16/CM du 4 novembre 2016 approuvant l'avenant n°4 au contrat de concession relatif à la création de tarifs d'abonnement au sein des parcs de stationnement Baret-St Ferréol, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille ;
- La délibération n° TRA 011-7100/19/CM du Conseil Métropolitain du 24 octobre 2019 approuvant l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public repoussant notamment l'échéance du contrat au 2 décembre 2022 ;
- La synthèse concernant le rapport d'activité 2019 jointe en annexe ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 février 2021 ;
- L'information du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 16 février 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant les parcs de stationnement Baret-St Ferréol, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone pour l'année 2019 a été remis par la Société QPark.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2019, remis par la Société QPark titulaire du contrat de concession n°91/354 relatif à l'exploitation des parkings Baret-St Ferréol, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS